

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2019/n° 17/7.1/28-03/8

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	22	27

Date de la convocation : 21-03-2019
Date de l'affichage : 22-03-2019

OBJET :

**ADHESION DE LA COMMUNE
A L'AGENCE D'URBANISME**

- rapporteur : P. VAN DER LINDE

SEANCE DU 28 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf,

Le VINGT HUIT MARS à 17 h 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

Présents :

Pierre MAUMEJEAN, Noémie CLAUDEL, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Patrice DEVILLE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Sabine ROUS, Christelle BERTINI, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Alexandra BONNET, Stéphane PIGNAN, O. BERTRAND

Absents : N. THEODOSE, A. JACINTO

Absents ayant donné procuration :

M. CHAREYRE à A. FOUREL

C. BONATO à F. LABARUSSIAS

G. BER à A. BONNET

Secrétaire de séance : A. BONNET

P. CATHALA à P. DEVILLE

G. TRAUJLET à P. MAUMEJEAN

Créée en 1989, sous la forme associative, l'agence d'urbanisme et de développement des régions nîmoise et alésienne offre une ingénierie mutualisée. Organisme d'études sans but lucratif, qui a pour vocation d'assister les collectivités locales et l'État dans leurs réflexions en matière d'aménagement et d'urbanisme, l'agence d'Urbanisme compte aujourd'hui une trentaine d'adhérents avec lesquels elle travaille de façon intégrée et partenariale dans les champs de l'urbanisme, de l'aménagement et du développement du territoire.

L'Agence d'Urbanisme prend appui sur la volonté des acteurs locaux de disposer d'un outil technique commun, capable de traiter l'ensemble de ces problématiques. Interface entre les différents pouvoirs locaux, lieu de rencontres des partenaires, elle favorise le débat sur l'avenir des territoires et concourt à l'harmonisation des politiques publiques.

En adhérant à l'agence d'Urbanisme la commune d'Aigues-Mortes bénéficie d'un « outil » qui facilite le partenariat et les coopérations sur le territoire, la réflexion et l'action sur les problématiques urbaines, l'accompagnement dans la gestion de ses projets structurants comme le contrat Bourg centre.

Les conditions d'adhésion prévoient le versement d'une cotisation d'un montant de 300 euros.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'adhésion de la commune à l'Agence d'Urbanisme des Régions Nîmes Alès,
- D'autoriser M le Maire à signer la convention jointe en annexe à la délibération et plus généralement tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité :

- adopte la proposition.

Le Maire,
Pierre Maumejean

